



DÉPARTEMENT Bas-Rhin
ARRONDISSEMENT Haguenau-Wissembourg
COMMUNE DE LANGENSOULTZBACH

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 février 2024

PROCES VERBAL

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents : Mmes et MM. Evelyne LEDIG, Martine STIEFEL, Philippe DUCROS, Catherine PETER, Emmanuel BRUNNER, Yannick EICH, Pascal MIRBACH, Christian EBERLIN, Mylène FULLENWARTH, Laurent THIÉRIOT, Olivier LOBSTEIN.

Absents excusés : Mme Nathalie CHANOIR et Mme Sandrine FORRLER

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote : M. Philippe PETRY a donné procuration de vote à M. Yannick EICH.

Convocation du 05 février 2024

Ouverture de la séance à 20h00

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 01 décembre 2023
3. Programme sur les travaux forestiers
4. Dotation de fonctionnement de l'école
5. Subvention aux associations communales
6. Vente de terrain
7. Projet de rénovation pour l'église
8. Examen d'un nouveau permissionnaire de chasse
9. Travaux de voirie
10. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier cette fonction à Mme Martine STIEFEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Désigne** Madame Martine STIEFEL, comme secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte rendu du 01 décembre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01 décembre 2023

Adopté à l'unanimité

3. Programme sur les travaux forestiers

M. OBERLE Christian, agent ONF, présente le programme d'actions et l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2024.

Après avoir reçu les différentes explications et pris connaissance des documents, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'état prévisionnel des coupes de l'année 2024 pour un volume de 627 m³ représentant une recette brute de 46 464 € hors taxes
- **Approuve** le programme d'actions pour un montant de 18 660 € hors taxes. Les travaux de maintenance parcellaire sont mis en attente et seront exécutés selon les besoins du SIVU
- **Autorise** Mme le Maire à signer le programme d'actions et l'état prévisionnel des coupes
- **Vote** les crédits correspondants à ces programmes et décide de les inscrire au BP 2024

Adopté à 11 voix POUR et 1 ABSTENTION

4. Dotation de fonctionnement de l'école

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la dotation de fonctionnement de l'école pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de fixer la dotation de fonctionnement pour l'école à 40 € par enfant, soit 3 040 €uros (76 élèves) pour l'année 2024

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité

5. Subvention aux associations communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **accorde** les subventions suivantes :

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS.....	230.00 €
FOOTBALL CLUB LANGENSOULTZBACH.....	230.00 €
ASS. CULTURELLE ET SPORTIVE.....	230.00 €
ASS. PECHE ET PISCICULTURE.....	230.00 €
ASS. SANTIAGOS DANCER'S.....	230.00 €
ASS. LES CERFS SOLIDAIRES.....	230.00 €
ASS. SAUVEGARDE DU PATRIMOINE.....	230.00 €
ASS. POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE DE LANGENSOULTZBACH	230.00 €
ASS. LES PETITES MAINS.....	230.00 €
ASS. VIBRATO.....	230.00 €
ASS. 3 ^{ème} AGE – CLUB DES SENIORS.....	230.00 €

Les crédits nécessaires, soit 2 530 € seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale Annuelle sera demandé à chaque association.

Adopté à l'unanimité

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention du Football Club de Langensoultzbach pour des travaux d'entretien du terrain municipal, le coût total s'élève à 3 649,20 € TTC selon le devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer une subvention de **729,84 € (sept-cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-quatre cents)** à l'association du Football Club de Langensoultzbach, représentant 20% du montant TTC
- **Dit** que la subvention sera versée sur présentation de la facture

Adopté à l'unanimité

6. Vente de terrain

- Vu** la demande de M. et Mme Christian EBERLIN et M. et Mme Éric HERKOMMER d'acquérir partiellement le lot n°04 situé dans le lotissement KISS en section 06
- Vu** la délibération du 27 septembre 2019 d'autoriser la redéfinition du lot 04 par arpentage
- Vu** le procès-verbal d'arpentage établi en date du 21 janvier 2020 définissant ce lot en deux parcelles portant respectivement le n° 335 d'une contenance de 0,79 are et n° 334 d'une contenance de 5,54 ares
- Vu** la demande de M. et Mme Christian EBERLIN d'acquérir la parcelle 335 section 06 dans le lotissement KISS à 6 000 € l'are d'une contenance de 0,79 are
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu** les explications lors de la séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **de céder** la parcelle 335 section 06 à M. et Mme Christian EBERLIN pour un montant total de 3 792 € HT soit 4 740 € TTC
- **de charger** Mme le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents y afférents

M. Christian EBERLIN étant membre du Conseil Municipal et concerné par ce point ne prend pas part au vote.

Adopté avec 6 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

7. Projet de rénovation de l'église

Plan de financement

- Vu** la délibération du 28 février 2023
- Vu** la demande de la Préfecture d'ajouter le plan de financement à la délibération du 28/02/2023
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu** les explications apportées lors de la séance
- Vu** la projection du plan de financement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'approuver le coût prévisionnel des travaux de rénovation de l'église protestante
- **Décide** d'approuver et d'intégrer le plan de financement à la délibération
- **Autorise** Mme le Maire à signer le plan de financement
- **Charge** Mme le Maire de solliciter les différentes aides financières pour cette opération
- **Charge** Mme le Maire d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation du projet au budget primitif 2024

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

LOTS	DÉPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
LOT 01	RÉFECTION DE LA COUVERTURE/ZINGUERIE	78 000,00	23,82	AIDES PUBLIQUES		
LOT 02	ÉCHAFFAUDAGE	32 000,00	9,71	COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE	100 000,00	31,74
LOT 03	RAVALEMENT DES FACADES	34 000,00	10,31	Région Grand Est	31 505,67	10,00
LOT 04	REMPLACEMENT DE CADRANS D'HORLOGE	17 820,00	5,37	UEPAL	14 703,00	4,66
LOT 05	RÉFECTION DU PARATONNERRE	8 580,00	2,52	DSIL	105 836,71	33,60
LOT 06	REPRISE DE MURS DE SOUTÈNEMENT	79 000,00	24,12			
LOT 07	GESTION DES EAUX PLUVIALES	40 000,00	12,15			
	Mission de Maîtrise d'oeuvre		12,00	SOUS-TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	252 045,38	80,00
	Établissement de l'estimation prévisionnelle	3 200,00		AUTOFINANCEMENT		
	Mission de Maîtrise d'oeuvre au taux de 12% sur montant travaux	33 413,22		FONDS PROPRES	73 967,84	20,00
				SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT		
	TOTAL DÉPENSES	326 013,22	100	TOTAL RESSOURCES	326 013,22	100

Marché public

Mme le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de l'église répartis en 7 lots cités ci-dessous.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Mme le Maire énonce les objectifs essentiels de ce programme :

Ces travaux ont pour objectifs de protéger et valoriser notre patrimoine culturel, de stimuler une dynamique culturelle, tel que le musée gallo-romain attenant à l'église pour lequel des visites pourront être organisées. En plus des activités religieuses, l'église aura pour vocation d'accueillir des évènements culturels tels que l'organisation de concerts, d'expositions ponctuelles, de débats, de concerts.... afin de favoriser l'attractivité du territoire.

Autres informations utiles :

La répartition se fera en 7 lots à savoir :

LOT 01 RÉFECTION DE LA COUVERTURE/ZINGUERIE

LOT 02 ÉCHAFAUDAGE

LOT 03 RAVALEMENT DES FACADES

LOT 04 REMPLACEMENT DE CADRANS D'HORLOGE

LOT 05 RÉFECTION DU PARATONNERRE

LOT 06 REPRISE DES MURS DE SOUTÈNEMENT

LOT 07 GESTION DES EAUX PLUVIALES

2 - Le montant prévisionnel du marché

Mme le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 326 013,22 € HT.

3 - Procédure envisagée

Mme le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autorise à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus par la commission d'appel d'offres.

5 - Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par vote à main levée :

- **D'autoriser** Mme le Maire à engager la procédure de passation du marché public à procédure adaptée (MAPA), de recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet de travaux de rénovation de l'église et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer le marché à intervenir

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024 Chapitre 21 – article 21318 Construction autres bâtiments publics.

Adopté à l'unanimité

8. Examen d'un nouveau permissionnaire de chasse

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. BASTIAN Julien, locataire du lot de chasse Lot 01 n° 259C1 à Langensoultzbach, d'approuver un nouveau permissionnaire de chasse.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le dossier du candidat, émet un avis favorable à l'agrément de :

- M. RITTER Patrick domicilié 99 rue d'Uhrwiller 67110 ZINSWILLER en remplacement de M. FROHN Romain 9 rue Hanau – Lichtenberg 67360 WOERTH.

Adopté à l'unanimité

9. Travaux de voirie

Réfection de la placette rue du Moulin :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, des dommages engendrés par l'arbre qui était situé à la placette rue du Moulin

Vu l'exposé de Mme le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'étude des différents devis lors de la séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de confier les travaux à l'entreprise A&B Terrassement pour un montant de 3 898,04 € HT soit 4 677,65 € TTC

Adopté à l'unanimité

Travaux de voirie – Route de Nehwiller

Vu la projection des différentes offres lors de la séance

Vu les discussions lors des séances précédentes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de confier les travaux à l'entreprise COLAS pour un montant de 38 909,20 € HT soit 46 691,04 € TTC
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Adopté à l'unanimité

10. Autorisation de mandatement avant le vote du budget 2024

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1

Vu l'article L232-1 du Code des juridictions financières

Vu le budget communal de l'exercice 2023

Considérant que le budget de la commune pour l'exercice 2024 ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, ne garantissant pas la continuité de fonctionnement des services

Considérant que le Maire est en droit de mettre en recouvrement les recettes à percevoir avant le vote du budget

Considérant que le Maire est en droit de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente

Considérant que le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024

Entendu l'exposé de Mme le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 dans la limite des crédits disponibles et pour un montant fixé représentant 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, au titre du budget communal, à savoir :

Voirie :

Réfection de la chaussée route de Nehwiller – article 2152 – 47 000 €

Réfection de la placette rue du Moulin – article 2152 – 6 000 €

Construction autres Bâtiments publics :

Acompte pour le maître d'œuvre – article 21318 – 15 000 €

Matériel informatique scolaire :

Ordinateur école – article 21831 – 250 €

Adopté à l'unanimité

11. Divers

Chasse 2024 – 2033

Mme le Maire informe les élus que l'Association de l'Amicale des Chasseurs du Fleckenstein a changé les membres du bureau lors de sa dernière assemblée générale en date du 19 janvier 2024. M. HAUSBERGER David a été élu président en remplacement de Mme WEISS Nicole.

Locataire – logement rue du Moulin

Mme le Maire informe le conseil municipal que le logement rue du Moulin sera à nouveau mis en location à compter du 15 mars 2024.

Pour une question de sécurité, Mme le Maire informe les élus qu'il faudra procéder à l'abattage d'arbres sur une parcelle communale rue des Acacias.

Mme le Maire soumet aux élus une demande de la Banque Alimentaire d'adhésion à leur réseau afin de les soutenir dans leur besoin financier.

Après discussion, les élus décident de ne pas adhérer au réseau au vu de l'engagement de la commune à organiser la collecte annuelle des denrées alimentaires.

Mme le Maire informe les élus d'une demande de subvention de l'association « Une Rose Un Espoir » pour contribuer à l'achat de roses représentant un budget de plus de 6 000 € par an. Les sommes récoltées par l'association sont versées à la « Ligue contre le cancer ».

Après discussion, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 200 €.

Mme Martine STIEFEL propose au Conseil Municipal d'organiser un Stammtisch régulièrement dans un restaurant (environ une fois par mois)

La séance est levée à 23h40

Date d'approbation du présent procès-verbal :

Publication sur le site internet de la commune :

La Secrétaire de séance
Mme Martine STIEFEL

Pour copie conforme
Langensoultzbach, le 09 février 2024
Mme le Maire – Evelyne LEDIG